

Commune mixte de Lajoux



BUDGET 2025

QUOTITE D'IMPOTS / TAXE IMMOBILIERE ET TAXES COMMUNALES / PRIX DU TERRAIN ET SUBVENTIONS

Quotité d'impôts	2.20	Taxe des chiens	CHF	90.00
Taxe immobilière	1.5 ‰	Taxe entretien cours d'eau		0.1 ‰
Taxe cadastrale	0.1 ‰	Red. comm. s/conso. d'électricité		1ct / kWh
art. 5 du Décret sur les mensurations cadastrales - RSJU 215.346.1				
Taxe de pompe	5.00%	Taxe des chemins*	CHF	30.00
art. 32 de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et le secours				
Taxe de séjour**	CHF 1.00	Taxe des ordures***	CHF	90.00
taxe de base selon règl. conc. l'élimination des déchets				
Approvisionnement en eau		Assainissement des eaux		
Taxe de raccordement (s/ VO)	0.0 ‰	Taxe de raccordement (s/ VO)		8.0 ‰
Taxe d'utilisation :		Taxe d'utilisation :		
0 à 55 m ³	3.00	0 à 55 m ³		3.40
56 à 500 m ³	2.80	56 à 500 m ³		3.20
501 à 1'000 m ³	2.65	501 à 1'000 m ³		2.95
1'001 à 3'000 m ³	2.50	1'001 à 3'000 m ³		2.70
3'000 à 5'000 m ³	2.30	3'000 à 5'000 m ³		2.45
Plus de 5'000 m ³	2.15	Plus de 5'000 m ³		2.25
Taxe de base :		Taxe de base :		
0 à 55 m ³	195.00	0 à 55 m ³		155.00
56 à 500 m ³	205.00	56 à 500 m ³		170.00
501 à 1'000 m ³	285.00	501 à 1'000 m ³		290.00
1'001 à 3'000 m ³	455.00	1'001 à 3'000 m ³		530.00
3'000 à 5'000 m ³	955.00	3'000 à 5'000 m ³		1'245.00
Plus de 5'000 m ³	1790.00	Plus de 5'000 m ³		2440.00
Taxe de location compteur	0.00			
Prix terrains communaux / m ²	à définir	Terrain "Crât des Oiseaux" / m ²	CHF	90.00
Subvention de base pour la transformation de bâtiments dest. à de l'habitation princ.				CHF 2'130.00

Lajoux, le 9 décembre 2024

* supplément de CHF 100.00 pour les résidences secondaires, participation à la surface CHF 0.20/are pour les terres agricoles et forêts privées.

** CHF 0.50 par nuitée et par personne dans les homes d'enfants et colonies de vacances, taxe de séjour de CHF 450.00 par année par maison ou logement secondaire et CHF 300.00 par année par maison ou logement loué.

*** sont assujettis à la taxe de base (a, c et g 1 taxe de base; b, d et h 3 taxes de base; f 2 taxes de base ;e 5 taxes de base)

a) les personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité

b) les résidences secondaires

c) les indépendants, les entreprises de services, la petite industrie et les petits commerces

d) les grandes entreprises commerciales et industrielles

e) les établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)

f) les entreprises agricoles

g) les écuries privées

h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux